

SOCIÉTÉ FRANCO-TUNISIENNE COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE, Paris conserverie de sardines et d'anchois à Tabarka

S.A., 0,4 MF.

CONSTITUTIONS

Société franco-tunisienne, commerciale, industrielle et agricole
(*La Dépêche coloniale*, 15 mai 1904)

Suivant acte reçu par M^e Fauchey, notaire à Paris, le 2 avril 1904, dont un extrait a été publié dans la *Gazette des Tribunaux* (n^o du 17 avril 1904), il a été formé une Société anonyme sous la dénomination de : Société Franco-Tunisienne, Commerciale, Industrielle et Agricole. L'objet est l'étude et la mise en valeur de toutes entreprises commerciales, industrielles, agricoles, de transports ou autres en Tunisie, et notamment la pêche et le commerce de la sardine, de l'anchois, des mangoustes, de tous produits de la mer, leur mise en conserve à l'huile ou autrement ; la fabrication des conserves de fruits, légumes, gibiers et viande et, en général, l'achat, la transformation et la vente de tous les produits de la Tunisie.

Le siège social est à Paris, rue de la Planche, n^o 1.

Le fonds social est de 400.000 francs divisé en 4.000 actions de 100 francs, desquelles actions 500 entièrement libérées ont été, en représentation de ses apports, attribuées à M. Autran qui a reçu en outre 5.000 francs en espèces. Les 3.500 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Ce qui restera des bénéfices nets, après prélèvement de 5 % pour réserve légale, de la somme nécessaire pour distribuer aux actions un intérêt de 5 % et des 15 % attribués au conseil d'administration, sera réparti entre les actionnaires.

Administrateurs : MM. Lucien Layus, demeurant 1, rue la Planche, à Paris ; Lucien Estrine ¹, 7 rue Noailles, à Marseille ; Joseph Malesset, 149, rue de Rennes, à Paris ; Valentin Ragon 14, rue Rosa-Ronheur [à Paris] ; Carlos Alvarez del Campo 17, avenue de Breteuil [à Paris] ; Fortuné Fabre, 62, rue de Naples, à Tunis ; Joseph-Émile Vincent, 22, rue Bel-Air, à Marseille et Hippolyte Autran, 21, Mincing Lanes, à Londres.

(*Les Archives commerciales de la France*, 4 juin 1904)

Paris. — Modification. — Société FRANCO-TUNISIENNE COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE, 1, Planche. — Transfert du siège, 11 bis, Beaujolais. — 28 avril 1904. — *Gazette des Tribunaux*.

¹ Lucien Estrine (1851-1931) : agent de la P&O à Marseille... Président du conseil de surveillance de la Compagnie marseillaise de Madagascar. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie_marseillaise_Madagascar.pdf

Sté Franco-Tunisienne Commerciale, Industrielle et Agricole
Appel de fonds
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juillet 1904)

L'assemblée extraordinaire du 21 juillet 1904 a fixé du 1^{er} au 15 septembre 1904 le versement du second quart, soit 25 francs par action sur les titres non libérés de la Société. Les versements devront être effectués au Comptoir National d'Escompte, agence A, 147, boulevard Saint-Germain (compte n^o 4.186) pour les actionnaires de Paris, et aux agences de province et de l'étranger pour les autres actionnaires, ainsi qu'à la Banque d'Ornano, 41, allées des Capucines, à Marseille, au compte de la Société. — *Gazette des Tribunaux*, 27 juillet 1904.

Exposition universelle et internationale de Liège, 1905.
Groupe XVIII. Colonies françaises et pays de protectorat.
Rapport général par M. Paul Maurel.)

CONSERVES DE SARDINES

[183] La SOCIÉTÉ FRANCO-TUNISIENNE, COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE (Siège social à Paris, 11 *bis*, rue de Beaujolais), qui expose des boîtes de conserves de sardines, est installée à Tabarka depuis un an environ ; elle occupe déjà 55 pêcheurs, et dans ses locaux, qui couvrent 2.000 mètres carrés environ, 35 ouvriers et 90 ouvrières.

On ne peut que féliciter cette société de son entreprise et souhaiter que « Les Capturées » deviennent rapidement une marque connue.

Sté Franco-Tunisienne Commerciale, Industrielle et Agricole
Appel de fonds
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 février 1905)

Le conseil d'administration de cette société a fixé du 25 février au 2 mars 1905 l'appel du troisième quart, soit 25 fr. par action, sur les titres non libérés de la Société. Les versements seront reçus au Comptoir National d'Escompte de Paris, agence A, boulevard Saint-Germain, 147 (compte n^o 4196), pour les actionnaires- de Paris et aux agences du Comptoir National d'escompte de province et de l'étranger pour les autres actionnaires, ou par chèques, mandats ou espèces adressés à M. l'administrateur-délégué, 11 *bis*, rue de Beaujolais, à Paris. — *Gazette des Tribunaux*, 8 février 1905.

Dissolution
Franco-Tunisienne Commerciale, Industrielle et Agricole
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 octobre 1906)

D'une délibération de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, tenue le 12 septembre 1906, il appert que la société a été déclarée dissoute par anticipation, et que M^e Caron-Vel Durand, avocat, demeurant à Paris, boulevard de Sébastopol, 25, a été nommé liquidateur. — *Affiches Parisiennes*, 30 septembre 1906.

L'industrie européenne en Tunisie
par Joseph PYTHON,
député du Puy-de-Dôme
(*Les Annales coloniales*, 16 janvier 1912)

.....
Il y a peu d'années, une usine s'était ouverte à Tabarka pour la fabrication des conserves de sardines et d'anchois. Ces poissons abondent dans ces parages et sont d'excellente qualité. Cependant, l'usine a dû fermer ; mais cet échec paraît devoir être attribué à de grosses erreurs d'organisation et, surtout, aux charges initiales imputées à l'entreprise. Il ne signifie donc nullement que l'idée n'était pas réalisable avec succès et ne mérite pas d'être reprise.

Allemands de la Volga
Accueil de familles mennonites en Tunisie
ATTENTION !
par Marcel Ruedel
(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1930)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Refugies_russes_en_Tunisie.pdf

.....
Avant de tenter de nouvelles expériences, il importe de ne pas oublier nos déboires avec les pêcheurs bretons envoyés, il y a trente-cinq ans, à Tabarka et dont le rapatriement nous coûta fort cher.
